APREMONT AU FIL DE L'EAU

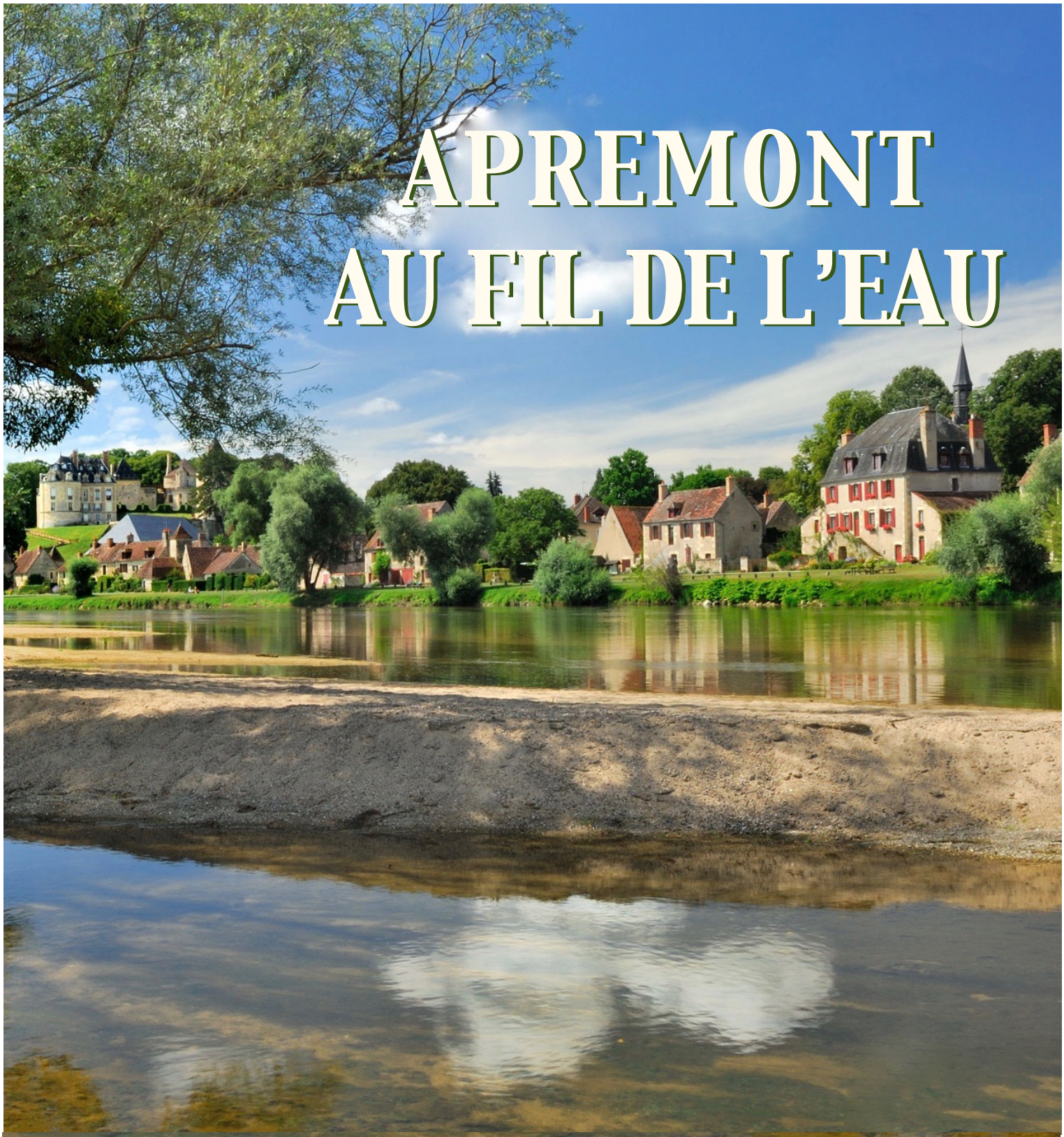

N° 12 - janvier 2019

Les Plus Beaux Villages de France®

Pays Loire Val d'Aubois

Communauté de Communes des Portes du Berry
Entre Loire & Val d'Aubois

NATURA 2000

PAYS ET VILLES D'ART ET D'HISTOIRE

Chemin de Saint-Jacques
Voie de Vézelay
Compostelle
Compostelle

Sommaire

Page 3	Edito du Maire
Page 4	CDC des Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois : le PLUi
Page 5	CDC des Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois : le PADD
Page 6	CDC des Portes du Berry Entre Loire et Val d'Aubois : le PADD et autres projets
Page 7	Pays Loire Val d'Aubois : le SCoT, la compétence tourisme
Page 8	Vie communale : radioscopie du budget
Page 9 et 10	Agenda du Maire
Page 11 et 12	Vie communale : Les éoliennes des Portes du Nivernais aux portes d'Apremont
Page 13 et 14	Vie communale : les travaux
Page 15	2018 : Année médiatique
Page 16 et 17	2018 : Année conviviale
Page 18 et 19	Les fêtes d'Apremont
Page 20	Parc Floral
Page 21	Au revoir
Page 22 et 23	Vie communale : se souvenir des gestes qui sauvent
Page 24	Bienvenue, Calendrier 2019

Edito du Maire

Non aux éoliennes

Je remercie tous les Apremontois qui ont signé la pétition contre les éoliennes des Portes du Nivernais sur les communes de Langeron et Saint Pierre-le-Moutier, en covisibilité avec Apremont. Ce projet m'est apparu, dès sa présentation en avril dernier, comme une menace pour notre patrimoine rural aussi bien naturel qu'historique. Comment accepter qu'avec quatre éoliennes géantes (les plus grandes de France), on détruise un paysage rural jusqu'alors préservé ? Comment accepter qu'on s'affranchisse de toutes les règles environnementales qui font du site classé du Bec d'Allier et de ses alentours le principal couloir pour les oiseaux migrateurs qui partent vers le sud ? Comment comprendre que pour les intérêts de quelques uns (porteur de projet, propriétaire du terrain, collectivités publiques), tous les autres n'en tirent que des inconvénients ?

Je sais que la transition énergétique est un enjeu national important, mais j'ai aussi la conviction que l'éolien ne répond que mal à cet enjeu dans nos territoires. Faudra-t-il multiplier à l'infini les mâts pour remplacer le nucléaire et le fossile ? Je crois bien plus au développement du solaire : qu'attendons-nous pour équiper de panneaux solaires toutes les toitures de nos usines et de nos centres commerciaux, les friches industrielles et les terrains pollués ?

Pour notre part, et avec la CDC, nous soutenons le développement d'une autre énergie utile : le gaz issu de la méthanisation : utiliser les déchets fermentescibles (déchets agricoles, boues des stations d'épuration, déchets verts), voilà une solution adaptée à notre ruralité et qui en plus est créatrice d'emplois.

Le tourisme est un des derniers atouts de notre territoire, ne détruisons pas nos paysages. Ce pourrait être dévastateur pour Apremont : j'en veux pour preuve le courrier du Président de l'association des Plus Beaux Villages de France qui m'alerte sur le risque que ce projet ferait courir à notre label de « Plus Beaux Villages de France ». Ce serait un épilogue catastrophique pour notre village. Souhaitons que nous soyons entendus et qu'Apremont conserve intact cet écrin du Val d'Allier !

Tous mes meilleurs voeux pour cette nouvelle année qui commence !

Nathalie de Bartillat

Le Val d'Allier, une réserve naturelle et un couloir pour les oiseaux migrateurs

Le PLUI Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : voici quelques extraits du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), qui fait le diagnostic de notre territoire et en tire des objectifs de développement pour les douze communes de la CDC (démographie, activités, déplacements, évolution) pour les quinze prochaines années :

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

- Notre territoire fournit plus d'actifs que d'emplois : 23 % travaillent sur leur commune et 77% sur une autre commune, ce qui induit de nombreux déplacements domicile-travail (87% en voiture, 3% à pied, 3% en deux-roues, 6% pas de transport, 1% en transports en commun).
  Les flux quotidiens domicile – travail sont à une écrasante majorité vers Nevers (1114 / jour) et autour de Nevers (295 vers Varennes-Vauzelles, 135 vers Fourchambault) et seulement de 128/jour pour Bourges.
- La population est vieillissante avec une prédominance de ménages sans enfants
- Le parc de logements s'accroît mais de nombreux logements sont vacants
- 78% des habitants sont propriétaires de leur logement, 14% locataires, 6% en HLM et 2% logés gratuitement
- 94% habitent des maisons et 6% des appartements
- De 2007 à 2017, 40 hectares de plus ont été consommés par 173 nouvelles constructions individuelles sur un terrain d'en moyenne 2314 m2 et 2,3 ha pour 30 logements sociaux sur un terrain de 753 m2 en moyenne. Ce qui fait 17 permis délivrés par an. A noter qu'entre 2000 et 2007, c'était 45 permis qui avaient été délivrés par an, entraînant une consommation de 54 hectares pour 364 maisons avec un terrain de 1620 m2
- Prédominance de petites entreprises disséminées sur le territoire avec La Guerche d'abord puis des petites zones d'activités à Jouet, Cuffy et Torteron. Points fort : la proximité de la voie ferrée et du canal
- Une agriculture économie de culture et d'élevage entre vallée de Germigny et Champagne Berrichonne. On note un maintien des surfaces utilisées par l'agriculture, mais une progression de céréales et d'oléagineux et une baisse du nombre d'exploitants agricoles.
- Des atouts touristiques : Parc Floral, Km 0 de la Loire à vélo, Abbaye de Fontmorigny, Tuilerie Sauvard, mais une faiblesse de l'hébergement.
- Une diversité des paysages entraînant une diversité d'habitats et d'espèces où les zones humides occupent une très grande place avec un patrimoine naturel riche et protégé lié à l'axe Loire-Allier (trois sites Natura 2000 et six ZNIEFF)
- Des risques naturels importants (risque d'inondation lié à l'Allier, à l'Aubois, risque de retrait et gonflement des argiles).

ENJEUX DU DIAGNOSTIC

- Préserver comme base de développement la dominante rurale de la région, attrayante pour la population comme pour les touristes.
- Renforcer l'attractivité du territoire en maintenant et développant les équipements et les services, de même qu'en maintenant et attirant les entreprises.
- Prévoir les conditions d'accueil de la population en inversant la tendance à la croissance des logements vacants et en créant de nouveaux logements diversifiés.

ORIENTATIONS DU PADD

- Protéger les espaces naturels remarquables et les ressources naturelles : préserver les continuités écologiques, veiller à une utilisation économe du sol, assurer la protection de la ressource en eau, étudier les possibilités d'énergie alternative.
- Préserver la qualité des paysages et l'identité rurale, maintenir et valoriser l'identité patrimoniale (protéger le patrimoine, assurer une bonne intégration des constructions nouvelles), préserver le bourg d'Apremont et encadrer son évolution.
- Préserver le potentiel de production agricole : limiter la consommation d'espace agricole, limiter le mitage par des habitations diffuses.
- Permettre l'évolution et la diversification des bâtiments agricoles (reconversion des bâtiments agricoles en logements ou gîtes).
- Conforter le niveau d'équipements : répartir les équipements structurants sur plusieurs pôles (La Guerche, Jouet-sur-l'Aubois…), améliorer la mobilité par le covoiturage, favoriser l'accès aux nouvelles technologies.
- Baser une stratégie touristique sur les atouts du territoire : préservation du patrimoine (l'inventorier et le protéger), favoriser la reconversion d'anciens bâtiments agricoles ou industriels, soutenir les activités de loisirs et de tourisme (conforter les activités équestres, le golf de Saint Hilaire, le plan d'eau de Robinson), favoriser la découverte du patrimoine (prolonger le maillage du territoire en liaisons douces, accompagner l'aménagement du canal de Berry, permettre le développement du tourisme fluvial).
- Mettre en place les conditions pour accueillir les entreprises (dans les zones d'activité ou quand c'est possible en dehors de ces zones).
- Répartir les possibilités de construire en confortant les secteurs de centralité : développer la Guerche et Jouet-sur-l'Aubois, poursuivre la dynamique de Cuffy et de Cours les Barres et être plus mesuré sur les autres communes.
- Eviter la dispersion : développement en priorité des bourgs dans les hameaux également et limiter aux agrandissements des bâtiments existants dans les écarts.
- Combler les dents creuses (19 ha potentiellement mobilisables).

Olivier Hurabielle, Président de la CDC
répondant aux questions lors d'une réunion publique PLUI.

CDC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois

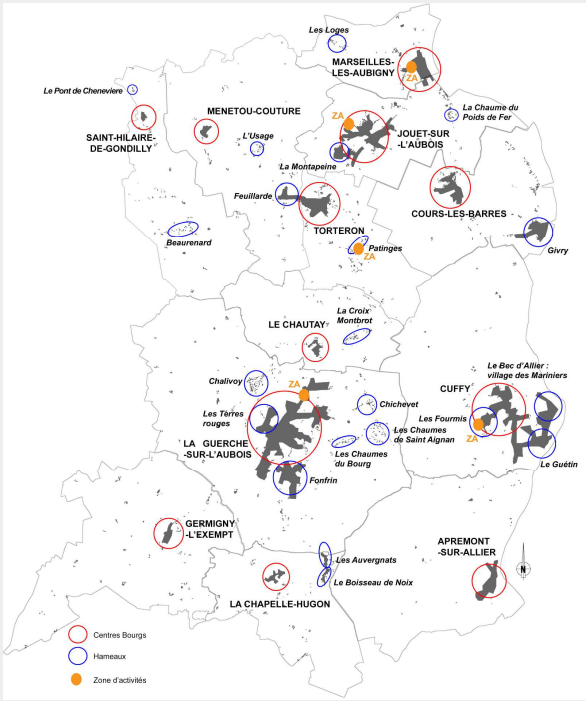

Identification des secteurs constructibles

Identification des secteurs constructibles

Estimation des besoins en logements

. desserrement des ménages	246 logements
. renouvellement du parc de logements	45 logements
. ex logements vacants redevenus habités	52 logements

Le besoin en nouveaux logements sera donc, selon nos perspectives, de 119 logements ce qui correspond à 249 habitants pour les 15 prochaines années.

Les terrains seraient de 1000 à 1400 m2.
Ces surfaces se répartiraient entre les dents creuses (19 ha 11), les parcelles isolées (15 ha 26) et les lotissements (10 ha 87).

Apremont a évidemment une place à part dans le territoire de la CDC puisqu'étant en site classé, l'urbanisation y est impossible. Mais, pour notre commune, le PLUI va nous permettre d'édicter, avec l'aide des services territoriaux du patrimoine, un cahier des charges regroupant les règles de restauration du bâti afin que chacun puisse être guidé lors des travaux sur le patrimoine. L'aménagement d'anciens bâtiments agricoles devenus inutilisés en gîte ou en logement sera également rendu possible.

LES AUTRES PROJETS DE LA CDC

- La construction du siège social en cours à Jouet-sur-l'Aubois (la CDC était jusqu'à présent hébergée par la mairie de Jouet-sur-l'Aubois) et d'un centre de loisirs pour les enfants à Cours-les-Barres (défrichage du terrain commencé, construction à venir).
- L'engagement, avec le Département, dans le déploiement de la fibre optique d'ici 2021 sur plus de 90% du territoire : vous trouverez ci-joint le journal de la CDC pour lequel j'ai rédigé un article sur ce sujet.
- Le recrutement d'une personne, par l'intermédiaire du BGE (aide aux entrepreneurs) pour redynamiser l'activité commerciale et artisanale et favoriser l'installation d'entreprises sur notre territoire.
- Un projet d'usine de méthanisation : ce projet initié par le Maire de Germigny-l'Exempt a mon soutien total. La CDC est là pour créer les conditions favorables en vue de l'installation d'une unité de méthanisation. Il n'y aura pas, de notre part, d'engagement financier, mais plutôt une impulsion pour aider à l'organisation. D'ores et déjà, un premier porteur de projet travaille ce dossier et les agriculteurs locaux devront se fédérer pour le mener à bien.

Voici résumées les grandes actions 2018 de la CDC. Sachez que nous travaillons avec les autres communes dans un état d'esprit constructif et en bonne intelligence. Certaines actions ne concernent que peu Apremont, d'autres beaucoup plus. L'essentiel est de respecter l'intérêt commun !

J'ai apprécié, pour ma part, que le conseil communautaire de la CDC vote à l'unanimité de ses membres contre le projet d'éoliennes en covisibilité d'Apremont et que la compétence tourisme soit confiée par la CDC au Pays Loire Val d'Aubois pour une plus grande efficacité.

Pays Val d'Aubois

Le SCoT

Instauré par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de 2000, le **S**chéma de **C**ohérence et d'**O**rientation **T**erritoriale et est à la fois un document d'urbanisme ayant un caractère réglementaire opposable aux PLU et PLUi ainsi qu'un projet de territoire.

A l'échelle du Pays Loire Val d'Aubois, composé de 50 communes et de 4 communautés de communes, le SCoT décline une stratégie globale d'aménagement durable, fruit d'une volonté politique de préparer l'avenir du territoire à l'horizon 10-15 ans.

Nous avons travaillé pour dégager les grandes orientations :

- la mobilité de demain
- le mix énergétique (comment mieux utiliser les ressources locales comme le bois…)
- renouer avec la proximité en gardant la maîtrise de nos écoles
- le tourisme de demain compte tenu de notre potentiel
- une ruralité connectée (avec le très haut débit, le télétravail)

La compétence tourisme : retour au Pays Loire Val d'Aubois

Retour de l'organisation du tourisme à l'échelle du Pays Loire Val d'Aubois. La CDC avait pris cette compétence, sans jamais vraiment l'exercer. L'échelon de nos douze communes était trop petit pour arriver à monter une structure efficace, moderne, réactive. Nous n'en avions pas les moyens. Une tentative de travailler avec le Département a été étudiée mais n'a pas non plus abouti. L'organisation du tourisme repart donc dans le giron du Pays Loire Val d'Aubois d'où il n'aurait jamais dû partir. A l'échelle du pays (quatre CDC de Sancoins, Nérondes, La Guerche et Sancergues), nous retrouvons une possibilité de mutualiser des moyens et un lieu (la Tuilerie Sauvard) qui vont permettre de développer un pôle tourisme avec un personnel dédié, un site internet efficace et la vente de circuits touristiques.

Radioscopie du budget communal :

Ce que nous dépensons ?
Quelles sont nos recettes ?
Ce que nous mettons de côté : l'excédent de fonctionnement

Il y a deux sections dans un budget communal. Le « fonctionnement » et « l'investissement ».

A la fin de l'année, un excédent de fonctionnement peut être dégagé. Il sert à financer les futurs investissements.
L'investissement est très variable selon les projets et les années. Pour mémoire, en 2018, il a concerné les travaux de repiquage sur le toit de l'église, l'achat d'un désherbeur thermique, d'un photocopieur d'occasion et de relevés topographiques réalisés par un géomètre pour préparer l'opération « Cœur de Village ».
Nous allons détailler la section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses courantes.

Dépenses de fonctionnement :

- les charges à caractère général : eau, électricité, combustibles, carburants, assurances, fournitures d'entretien, de voirie et de petit équipement, entretien et réparations des bâtiments publics, contrat de maintenance, télécommunication, frais pour les manifestations (alimentation) 44,83 % du budget de fonctionnement
- les charges de personnel et cotisations sociales 37,42% du budget de fonctionnement
- autres charges : indemnités des élus, service d'incendie, redevances pour logiciels 17,23% du budget de fonctionnement
- les charges financières (intérêts d'emprunts) 0,5% du budget de fonctionnement.

Ces dernières années ont vu une plus grande augmentation des charges à caractère général, alors que les charges de personnel ont été contenues (pas de remplacement de l'agent d'entretien et nouvelle secrétaire de mairie moins gradée que l'ancienne titulaire en arrêt maladie).

Recettes de fonctionnement

- excédent reporté 30,8 %
- produit des services, du domaine et ventes diverses dont droit de stationnement et location voie publique (emplacements payants exposants fêtes) 22,6 %
- atténuation de charges (remboursement assurance personnel) 3,7%
- impôts locaux et taxes (taxes foncières et d'habitation, attribution de compensation) 21 %
- dotations de l'état (DGF, dotation de solidarité rurale, compensation pour perte de taxe professionnelle, compensation au titre des exonérations des taxes foncières, attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle) 19 %
- revenus des immeubles (salle communale, droit de terrasse « Carpe Frite ») 2,3%
- produits exceptionnels : 0,7%

Notre excédent de fonctionnement est d'environ 70 000 euros fin 2018.
Cette somme va nous permettre d'autofinancer sans emprunt, la part communale des travaux cœur de village à venir si tant est que nous obtenions les 80% restant en subventions auprès de nos partenaires (Etat, Département et Région).

Agenda du maire 2018

- 1er lundi de chaque mois : Bureau des Maires au siège de la CDC
- 18 janvier : Conseil communautaire de la CDC
- 25 janvier, 16 avril, 2 juillet, 10 juillet, 28 août, 21 septembre, 17 octobre , 16 novembre : Réunions de travail ou réunions publiques pour préparer le Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
- 2 février : Lancement du SCoT rural (Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale) avec le Pays Loire Val d'Aubois.
- Réunion avec les responsables départementaux du tourisme à Apremont pour réfléchir à l'organisation du tourisme dans le département et à la création d'offices de tourisme mutualisés.
- 19 février : Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCSDA).
- 14 mars : Réunion avec Madame Chouly, comptable de la trésorerie de Sancoins pour finaliser le budget communal.
- 27 mars : Conseil municipal.
- 6 avril : Comité syndical du Pays Loire Val d'Aubois.
- 9 avril : Conseil communautaire CDC.
- 2 mai : Déjeuner rencontre avec Edouard Philippe, Premier Ministre à l'abbaye de Noirlac. thème de la réunion : le tourisme dans le Cher.
- 28 mai : Conseil communautaire CDC.
- 15 juin : Interview « envie d'ici » RCF Berry avec Louise Hurstel, Danielle Autier et Jean Paul Thévenin.
- 28 juin : Visite du Parc Floral et du village par Monsieur Michel Autissier, Président du Conseil Départemental du Cher.
- 9 juillet : Réunion préparatoire à l'opération cœur de village avec l'architecte des Bâtiments de France et Monsieur Chemière, architecte paysagiste.
- 23 juillet : Comité syndical Berry Numérique.
- 22 septembre : Comité syndical du Pays Loire Val d'Aubois.
- 25 septembre : Commission départementale des sites et des paysages.
- 9 octobre : Conseil communautaire en présence de Madame la Préfète du Cher.
- 10 octobre : Rencontre avec les gendarmes du Cher.

Agenda du maire 2018 suite

- 19 octobre : Réunion préparatoire à l'opération cœur de village avec les responsables des Routes Départementales et Monsieur Chemière, architecte paysagiste
- 11 octobre : Conseil syndical Berry numérique
- 20 octobre : Conseil municipal
- 30 octobre : Rencontre avec Madame la Sous-Préfète à Apremont
- 5 novembre : Forum participatif de réflexion sur le SCoT (Schéma de Cohérence et d'Orientation Territorial) au Pays Loire Val d'Aubois
- 13 novembre : Conseil communautaire de la CDC
- 21 novembre : Réception organisée par le Président de la République en l'honneur des Maires de France à l'Elysée
- 30 novembre : Réunion avec les adhérents de « Vent debout en Nivernais » pour faire le point sur l'action contre le projet d'éoliennes des Portes du Nivernais
- 12 décembre : Comité de pilotage territorial au Pays Loire Val d'Aubois sur le développement du tourisme à vélo
- 13 décembre : Conseil municipal

1 - Commémoration du 8 mai 1945
2 - Commémoration du 11 novembre 1918
3 - A l'Elysée le 21 novembre

Les éoliennes des Portes du Nivernais aux portes d'Apremont !

Les étapes de notre position

- 6 Avril : Portée à connaissance du projet.
- 9 Avril : Saisine de la Préfète du Cher devant les incohérences de l'étude paysagère (photomontages irréalistes et mensongers) et sur les risques qu'un tel projet faisait courir au patrimoine historique d'Apremont et au site naturel du site classé du Bec d'Allier.
- 20 octobre : Délibération du Conseil municipal contre le projet.
- 20 octobre : Adhésion à l'association « vent debout en Nivernais »
- 13 novembre : Délibération de la CDC des Portes du Berry contre le projet
- 20, 23, 26 novembre : Parution de divers articles de presse relayant notre position contre le projet : journal du Centre, Berry Républicain, Figaro.
- 4 décembre : Lettre du Président de l'association des Plus Beaux Villages de France s'alarmant des conséquences du projet pour le label des Plus Beaux Villages de France.
- 5 décembre : Visite du commissaire enquêteur à Apremont, notamment sur tous les points de vue où la covisibilité est évidente.
- 7 décembre : Consignation à l'enquête publique et dépôt des pièces la constituant dont la pétition des habitants d'Apremont contre le projet
- 21 janvier 2019 : Avis défavorable du commissaire enquêteur sur l'installation des éoliennes, ce qui nous permet d'espérer que la Préfète de la Nièvre suivra son avis et que le projet sera abandonné par Nordex ! c'est évidemment une étape très importante pour notre combat.

Les prochaines étapes sont donc l'avis de la commission des sites de la Nièvre puis l'autorisation préfectorale. Nous remercions les soutiens circonstanciés de la Préfète du Cher et de notre Député Loïc Kervran qui se sont inscrits à nos côtés contre le projet.

Vue sur les futures éventuelles éoliennes

Les éoliennes des Portes du Nivernais aux portes d'Apremont !

Extrait de ma consignation à l'enquête publique du projet des Portes du Nivernais

▶ Incidence néfaste du projet sur les paysages préservés du Val d'Allier, dernier fleuve sauvage européen. Ces 4 très grandes éoliennes - 3 de 180 mètres, 1 de 165 mètres de haut- placées de surcroît sur un promontoire, domineraient très clairement le site classé du Bec d'Allier à proximité immédiate (ce que ne reflète pas les photos montage du dossier) qui jusqu'ici décennie après décennie a été protégé de toute atteinte visuelle et est resté dans une ruralité intacte.

▶ Atteinte grave à la biodiversité et tout spécialement aux oiseaux migrateurs empruntant ce corridor écologique. Les études environnementales ont clairement indiquées que la Loire et l'Allier étaient les lieux de passage du plus grand nombre d'oiseaux migrateurs en France. Ce dont témoignent toutes les protections au titre de Natura 2000 du site classé du Bec d'Allier (ZPS oiseaux, ZSC habitats naturels, 1er site panda fluvial, ENS). Les grues cendrées (50% de celles qui traversent la France empruntent l'Allier), les cigognes, les milans royaux ou noirs seraient perturbés voire en danger pour migrer. A ces enjeux majeurs, le projet a très clairement adopté une stratégie d'évitement en demandant des dérogations. Et la seule mesure préconisée est d'arrêter les palles quand il y a du brouillard pour les oiseaux et la nuit pour les chauve-souris !

▶ Impact visuel en covisibilité des éoliennes depuis le village d'Apremont, seul village du Cher classé « Plus Beaux Village de France » que 150 000 touristes viennent visiter chaque année et du Château d'Apremont, classé Monument historique (dont les remparts dominant le Val d'Allier sont visités par 30 à 40 000 visiteurs par an et du Parc floral (1er jardin privé du Cher en nombre de visiteurs). Il est évident (mais le dossier fait l'impasse sur les photos montage prise des hauteurs du Parc floral, notamment du Belvédère) qu'il y aura covisibilité directe.

Apremont est une des destinations touristiques du Cher que nous nous employons avec les services de la DREAL et du STAP du Département à conserver dans son écrin végétal et qui pâtirait inévitablement de cette vue gâchée par des éoliennes. Il nous paraît que cette covisibilité avec un monument classé MH et avec le site classé du Bec d'Allier (ce que le dossier se garde bien de démontrer ne prenant que des prises de vue tronquées et jamais à la hauteur des palles) est opposable à ce projet. Car selon l'article R. 111-27 du code de l'urbanisme (ancien article R. 111-21) aux termes duquel « Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales ».

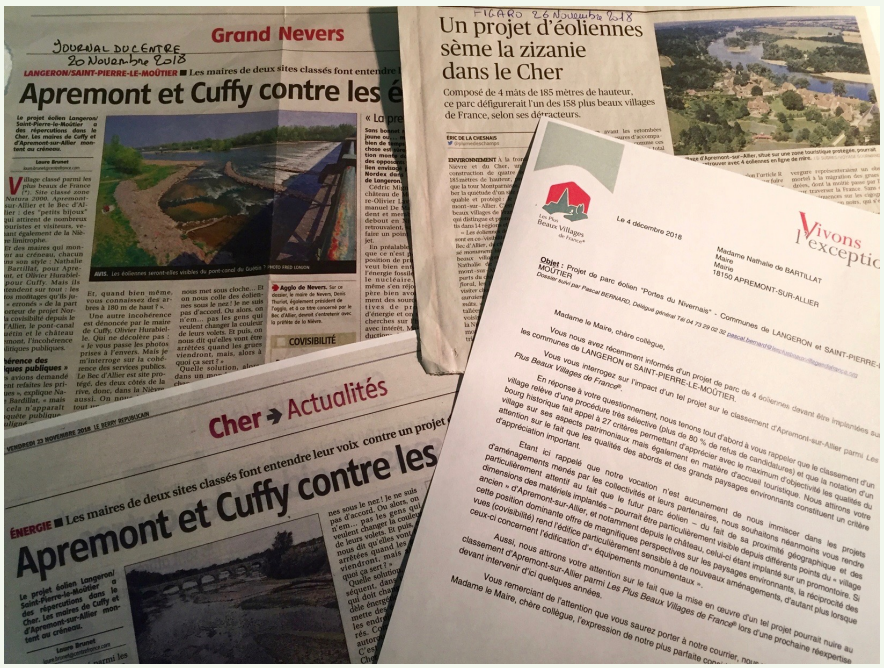

Or, Apremont est un lieu avant tout propice à l'itinérance douce (canoës descendant l'Allier, cyclistes de la Loire à vélo, randonneurs sur le chemin de Saint Jacques) et au tourisme de qualité. Par la volonté non partagée de quelques uns, la présence visuelle de ces éoliennes, dans la ligne de mire de l'Allier, pénaliserait considérablement notre commune et avec elle, tous nos efforts pour préserver cette beauté tant paysagère qu'architecturale.

TRAVAUX

C'est fait :

Le toit de l'église a été complètement révisé début 2018. A l'intérieur, une rampe pour PMR a été achetée et un tronc plus adéquat pour les offrandes a été installé. De nouveaux bouquets de fleurs artificielles en l'honneur de Notre-Dame ont été confectionnés ! Et surtout, nous tenons à remercier chaleureusement Madame Papon qui, par tous les temps, en ouvrant quotidiennement les portes de l'église la maintient vivante et accueillante !

LES PROJETS

LE CŒUR DE VILLAGE

Notre projet de réaménagement du « cœur de village » avance bien. Le plan a été exposé dans la salle communale lors du goûter de Noël et il est maintenant affiché dans notre panneau administratif. L'appel d'offres va être réalisé en ce début d'année. Les dossiers de subvention sont déposés. Nous attendons les réponses sachant que nous visons 80% de subventions (condition obligatoire pour réaliser ces travaux d'importance) et 20% d'autofinancement.

Centre bourg d'Apremont sur Allier - plan d'ensemble DCE février 2019

Grands principes de ces travaux :

. Sécurisation du cheminement piéton par la réduction de la voie centrale pour ralentir la vitesse des véhicules, mise en place d'une zone de rencontre à 20 km/h

. Mise en accessibilité de la Mairie et création de places de stationnement PMR aux abords du Parc Floral et de la Mairie

. Mise en valeur du cheminement piétonnier du cœur de village par la mise en place d'un béton désactivé avec un calcaire concassé type comblanchien sur tout le cheminement piétonnier et la place de la mairie

. Création d'une placette devant la mairie et de quelques places de stationnement réservées aux riverains

. Verdissement de tout le secteur de l'église avec de l'herbe et installation de bornes en pierre aux emplacements où les véhicules ne sont pas désirés (parvis de l'église, entrée du Parc Floral).

. Élargissement des plantations dans le cœur de village pour poursuivre l'impression de village jardin

. Création d'un caniveau de pierre en calade pour le fil d'eau et révision du réseau pluvial obsolète du village

. Création d'un puisard pour l'arrosage et mise en place d'un arrosage automatique pour remédier aux périodes de sécheresse.

LE CIMETIERE

En premier lieu, et après le respect des délais obligatoires, certaines tombes ont pu être considérées comme étant définitivement abandonnées et leurs emplacements repris par la commune. Néanmoins, certaines vieilles pierres tombales restent en place si celles-ci ne montrent aucune dangerosité. Leurs présences participent ainsi à l'âme du cimetière.
Mais toutes les parties de monuments funéraires des tombes abandonnées, si elles sont dangereuses sont enlevées au fur et à mesure de leur détérioration et les divers éléments de décoration plus ou moins cassés sont retirés, mis à l'écart, mais non jetés.
Nous avons constaté que la disposition des tombes actuelles ne respecte pas toujours les alignements permettant le passage des véhicules lors des cérémonies. Mais c'est ainsi !
L'existence de « grandes marches » bétonnées rend impossible, sans travaux coûteux, la révision du dessin du cimetière sur sa partie gauche.
Reste le problème de l'entretien des allées :
Jusqu'à maintenant, l'emploi du glyphosate était encore autorisé dans les cimetières, mais de très nombreuses communes ont anticipé une règlementation qui se doit de supprimer les produits dangereux pour la santé.
Dès cette année, Fabien Poupin a expérimenté le désherbeur thermique. Mais la surface à traiter est trop importante pour n'utiliser que cet outil.
Nous avons donc regardé les innovations des autres communes dans ce domaine. Toutes font un retour à une végétalisation plus ou moins partielle des allées, comme c'est, par exemple, le cas du cimetière de Fourchambault que vous pouvez aller voir.
Nous allons donc chercher une végétalisation compatible avec le sol très sableux du cimetière afin de rendre son entretien plus respectueux de l'environnement.

LA RENOUEE DU JAPON

Le projet d'installer des chèvres en bord d'eau sur la zone infestée, a dû être suspendu. Ne pouvant installer là que de batteries électriques, le dispositif n'est pas assez fiable pour être certain que les chèvres ne s'échapperont jamais.
Le problème demeure donc entier !

PLANTATIONS DANS LE VILLAGE

La plupart des massifs actuels sont refaits. Certains sont garnis de bulbes qui devraient fleurir et égayer plus généreusement le printemps.

Dany Autier

LE POSTE ELECTRIQUE DU VILLAGE

Un nouveau poste électrique va être installé sur le parking du Belvédère en début d'année.

Il va remplacer celui qui était aux Mariniers et qui n'est plus aux normes. C'est lui qui sera chargé d'acheminer toute l'électricité du village.
Il sera plus puissant pour prévoir l'avenir…. Son remplacement avait déjà été envisagé, mais la panne générale de plus de 24 heures survenue en novembre après des travaux de raccordement de la borne de rechargement pour véhicules électriques, a rendu urgent son remplacement !

Le nouveau poste sera installé sur le parking du Belvédère pour des raisons esthétiques.

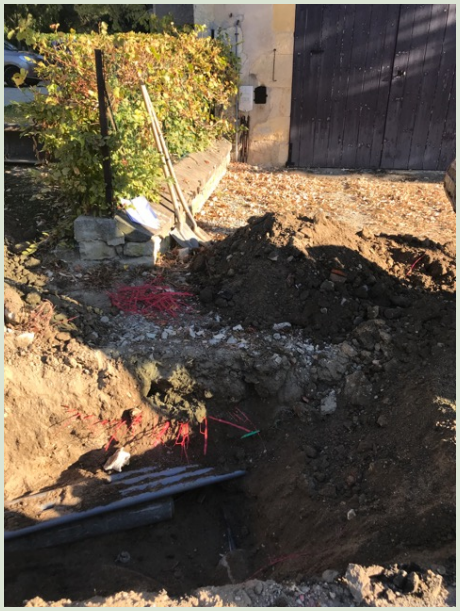

2018, année médiatique

De nombreux articles ont annoncé nos manifestations ou nos animations et en ont fait le compte-rendu : formation défibrillateur, festival de musique, fête des plantes, brocante, fête d'automne, marché de Noël, goûter de Noël….

Que Chantal Gonzales soit là remerciée pour sa fidélité à relayer les évènements de notre vie locale. L'écho qu'elle en donne est un des éléments capital de notre communication et participe largement à leur succès.

Apremont, élu village préféré du Berry

Berry tourisme (chargé du tourisme dans le Cher) a organisé en juin 2018 un concours pour élire le « village préféré » du Berry.
Les autres villages qui concouraient étaient Aubigny-sur-Nère, la Cité des Stuarts, Drevant, labellisée petite cité de caractère, Gargilesse, le village des artistes, Lys-Saint-Georges, village au cœur de la vallée noire de George Sand, Sagonne, village médiéval, Saint-Benoît-du-Sault, autre village médiéval aux confins du Berry et du Limousin, Saint-Valentin, le village des amoureux, Sancerre, le village des vignobles et Veuil, le village fleuri près de Valençay. Apremont a emporté le concours haut la main à notre grande fierté !

2018, année conviviale

Fête des voisins 8 septembre

A l'instigation de Gérard Pereira des Mariniers, une fête des voisins a eu lieu sur les bords d'Allier le 9 septembre. Chacun ayant déballé son pique-nique, un dîner convivial a réuni jeunes et moins jeunes dans une ambiance détendue !
Initiative à perpétuer ….

Dîner des anciens 29 novembre

Un dîner fin et raffiné au Clos d'Emile à Mornay sur Allier, chez Benoît et Maud Millet. Notre secrétaire de Mairie avait mis ce soir-là sa casquette de chef, pour nous préparer un joli menu de Noël.

Menu

Verre de l'amitié et ses échaudées de Rion
Crémant d'Alsace
***
Endives braisées à l'orange et curcuma de Mayotte, glace à la fourme d'Ambert, sablé aux noix
Sancerre blanc de chez André Neveu
***
Noix de basse côte, crémeux de pommes de terre, brunoise de butternut
Sancerre rouge de chez André Neveu
***
Chou Montebello, sorbet à la fraise
***
Tuiles à la fève de cacao

2018, année conviviale

Goûter de Noël

Avec une salle richement pourvue de mobilier ancien (merci à nos antiquaires brocanteurs locataires de l'été) et ornée des décorations faites main (merci à Christian Aufèvre qui a fabriqué pour nous étoiles, poissons, et boules par dizaines), le goûter de Noël a permis d'exposer le projet des aménagements du cœur de village. Monsieur Rodolphe Chemière, notre architecte paysagiste, après avoir expliqué les plans et les objectifs a répondu aux questions des habitants. Des cadeaux ont été distribués aux aînés (que des produits locaux) et aux plus jeunes (que des livres) dans un brouhaha animé !

2018, les fêtes

Quelques photos et quelques chiffres valent mieux qu'un long discours !

Fête des Plantes

57 exposants
Bénéfice net buvette et exposants (record) 15 200€

Brocante, un jour de chine

60 exposants (un record)
Bénéfice net (buvette et exposants) 5654€

Vin, saveurs et plantes d'automne

record du nombre d'exposants et de bénéfice

55 exposants
Bénéfice net buvette et exposants 6200€

Nous avons eu beaucoup de chance avec une météo clémente pour nos trois manifestations ! Merci toujours et encore à tous nos bénévoles sans lesquels nous ne pourrions plus assurer ces manifestations. Mention spéciale à Madame Bertet et à ses bons petits plats et à tous nos serveurs et préparateurs jeunes et moins jeunes, habitants ou non qui nous prêtent main forte année après année !

Festival de Musique des Muses du Val d'Allier

Le Berry Républicain écrivait le 16 mai 2018 :« La 7ème édition du festival de musique d' Apremont-sur-Allier, organisé avec l'association Les Muses du Val d'Allier et l'Ensemble instrumental de chambre Arc-en-scène, sous la direction de Jean-Renaud Lhotte, a enregistré un franc succès : 400 auditeurs. Preuve en est que ce rendez-vous est désormais bien ancré dans le paysage musical printanier du village apremontois ».
Du côté de l'association, des nouveaux membres du bureau (Mme Roulin secrétaire et Mr Derue, trésorier), travaillent avec enthousiasme et, fiers de notre succès 2018, nous pouvons vous présenter le programme de notre 8ème festival qui aura lieu les 5, 8 et 12 mai 2019 en l'église.

1er concert 5 mai 2019
Friedrich Gernsheim 1839-1916
Sonate pour violoncelle et piano no 1, op. 12 en ré.
Théodore Gouvy 1819-1898
5 pièces du « Décaméron » pour violoncelle et piano
Johannes Brahms 1833-1897
Sonate pour violoncelle et piano n 1, op.38 en mi mineur

2ème concert 8 mai 2019
Franz Schubert: 1897-1828
Trio en mi bémol majeur pour piano et cordes no 2, D. 929 (op. 100)
Ernest Chausson 1855-1899
Trio pour piano, violon et violoncelle en sol mineur opus 3

3ème Concert 12 mai 2019
Ludwig van Beethoven 1770-1827
Trio pour clarinette, violon et violoncelle en ré mineur opus 11
Gabriel Faure 1845-1924
1 Pavanne
2 « Après un rêve »
3 Berceuse
Vincent d'Indy. 1851-1931
Trio pour piano, clarinette et violoncelle en si bémol majeur opus 29

Je remercie les personnes qui nous soutiennent moralement tout au long de l'année.
Nous vous accueillerons tous avec plaisir.

Mireille Bertrand

2018 le Parc Floral

Bilan 2018

Une très belle saison 2018 pour le Parc Floral avec 37 200 visiteurs qui ont beaucoup apprécié l'exposition « 200 ans de vélo ».
Il est vrai qu'heureusement le beau temps pendant les ponts du printemps et le très beau mois de septembre ont largement compensé un mois de juillet trop chaud et centré sur la coupe du monde de football. A noter la très belle fréquentation des visiteurs le jour des manifestations organisées par la mairie.

- Belle saison au gîte de la Régie grâce aux touristes mais aussi aux professionnels qui louent le gîte hors saison durant la semaine.
- Succès de la chasse aux œufs qui sera réitérée l'an prochain
- Un marché de Noël réussi malgré un temps glacial et humide le samedi ! Les exposants ont très bien vendu et la buvette a bien fonctionné grâce à nos bénévoles. Une ambiance gaie et festive pour cette 3ème édition !

Projets 2019

Restauration du pont chinois :
Afin de redonner au pont ses couleurs vives et sa splendeur, il sera entièrement repeint et restauré cet hiver! C'est l'équipe du parc qui fera le travail préparatoire et la peinture. Dans un souci d'authenticité, nous travaillons, Elvire de Brissac et moi-même, avec un décorateur-doreur, Joël Henrion pour nous rapprocher à la fois des couleurs d'origine (création du pont en 1985) et des couleurs existantes en Chine sur ce type d'ouvrage. Pour cela, il va appliquer sur l'ensemble du pont un vernis-lasure qui donnera de la profondeur à la peinture et imitera les laques chinoises. Les parties dorées seront également refaites à la feuille d'or, à l'exception des boules trop en contact avec les mains des visiteurs pour être dorées à la feuille. Monsieur Henrion a travaillé notamment sur le Dôme des Invalides à Paris ou sur la grande mosquée d'Alger, de belles références qui nous permettent d'être en confiance sur la qualité de son travail !

Création de trois chambres d'hôtes sur la place du puits :
Comme vous l'avez constaté depuis octobre, les travaux ont bien avancé dans le groupe de maisons de la Place du Puits. La toiture est presque finie et l'intérieur avance vite. Ces importants travaux nous permettront d'ouvrir, dès le début de l'été, trois chambres d'hôtes qui pourront aussi faire office de gîte. Elles seront labellisées « accueil vélo » et l'une d'entre elle sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Restaurants :
Nous accueillons de nouveaux locataires cette saison dans les deux points de restauration. C'est Fanny Seillier, créatrice du restaurant " Ta Sœur " à Nevers qui reprend les rênes de la Brasserie du Lavoir. Cette dynamique jeune femme souhaite reconquérir la clientèle locale et, si possible, ouvrir le soir.
A la « Carpe Frite », c'est Loane Noulin, fondateur de l'excellent restaurant "Little Gourmet" à Sancoins, qui entre en scène ! Ce jeune homme talentueux travaille en circuit court avec des produits locaux de qualité et souhaite proposer des tartes salées et des salades à la clientèle des bords d'Allier. Ces deux jeunes restaurateurs connaissent la région, aiment les bons produits et sauront apporter un renouveau de dynamisme aux restaurants !

Exposition « la vie secrète des marionnettes »
Cette année, les écuries abriteront des collections hétéroclites et amusantes de marionnettes. Certaines sont célèbres (nous espérons avoir des marionnettes des Guignols de l'Info de Canal + mais aussi Casimir...), d'autres plus anciennes, de techniques différentes (à fils, à doigts ou à ombres...). Nous travaillons avec des créateurs de marionnettes qui sauront réaliser une exposition inédite !

Calendrier :
Comme l'année passée, chasse aux œufs le dimanche de Pâques, marché de Noël le 3ème week-end de décembre et peut-être, cette année, une nocturne au parc avec éclairage à la bougie. Nous espérons aussi avoir une journée d'animation autour des marionnettes, avec spectacles, atelier de fabrication de marionnettes...

Louise Hurstel

Au Revoir

Ivana, Marquise de Saint Sauveur

21 Septembre 2018

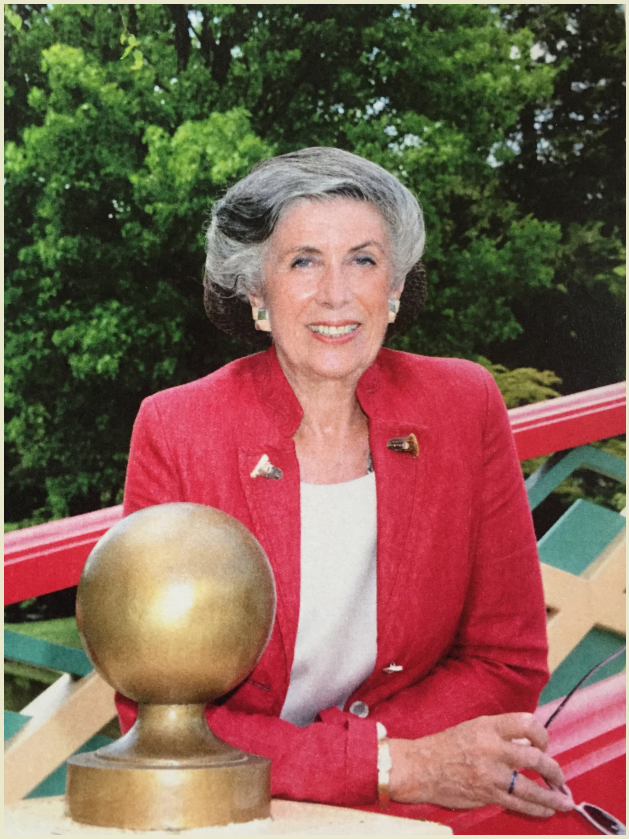

Reconnaissable, elle était : sa haute stature, sa majestueuse coiffure, sa voix aux accents flutés, ses retards proverbiaux et son imagination débordante comme la coupe de champagne qu'elle aimait lever à la santé et à la vie qui l'a douloureusement quittée l'été dernier.

Monténégrine de père, bulgare de mère, élevée en France, elle avait rencontré André de Saint Sauveur à la fin de ses études. De leur mariage naissent trois enfants, Donine, Armand-Guillaume et Pauline que les vieux Apremontois connaissent bien, l'ayant vu grandir à Apremont où elle passe week-ends et vacances à « La Lucerie », tombant tantôt dans l'Allier, tantôt au faîte d'un chêne, comme une héroïne de bande dessinée.

Ivana lit beaucoup et aide son fils, jeune éditeur, dans cette profession ô combien laborieuse ; elle raffole de musique, s'entoure d'artistes qu'elle fait travailler, se passionne pour les jardins, assiste à chaque dépouille de scrutin les jours d'élection, apporte à notre village dont son mari est Conseiller municipal et Maire adjoint de 1989 à 2001, ce charme slave à laquelle aucun de nous n'est resté insensible.

Nous saluons sa mémoire et offrons à son mari et à ses enfants nos condoléances les plus émues.

E.B

Odile Beaurenaut

Odile Beaurenaut nous a quittés il y a deux ans déjà.
Installée à la « *Carpe Frite* » avec Jean Beaurenaut son mari, jovial éleveur et leur fillette Sophie, ils furent vite adoptés par le village et Odile Beaurenaut devint secrétaire de Gilles de Brissac et de la régie d'Apremont jusqu'en 2003, elle fut également conseillère municipale durant 2 mandats successifs de 1989 à 2001.

Elle participa à toutes les actions publiques et privées du lieu avec une énergie de chaque instant.
Ceux qui l'ont connue et aimée se souviennent de cette petite femme pétulante, à la langue bien pendue et au dévouement quotidien et lui en gardent un souvenir reconnaissant.

E.B

Se souvenir des gestes qui sauvent !

Les sapeurs-pompiers de La Guerche-sur-l'Aubois sont venus dispenser une formation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur aux habitants volontaires.
Voici un petit résumé des gestes de premiers secours que les pompiers de la Guerche, que nous remercions chaleureusement, notamment l'adjudant Bougrat, nous ont enseignés à cette occasion :

1/ Savoir reconnaître un arrêt cardiaque

Un arrêt cardiaque se manifeste par une perte de connaissance souvent brutale de la victime, un pouls très faible, voire inexistant, et une interruption de la respiration.

Quand il survient, connaître les gestes qui sauvent peut être salutaire pour la victime. En effet, il est important que le cœur reprenne au plus vite un rythme normal pour éviter la mort et d'éventuelles séquelles neurologiques en cas de survie. Plus les gestes de premier secours sont réalisés tôt, plus la victime a des chances de s'en sortir. Ainsi les 8 premières minutes suivant un arrêt cardiaque sont cruciales pour la survie d'une victime.

Il existe des signes avant coureurs de l'arrêt cardiaque qui doivent alerter l'entourage de la victime. Un malaise cardiaque peut survenir avant l'arrêt cardiaque et se manifester sous la forme de douleurs enserrant la poitrine, de fortes douleurs dans le corps, de nausées ou encore de difficultés à respirer.

2/ Les gestes de premiers secours à connaître

3 gestes de premier secours simples à retenir pour agir au mieux :

I. alerter les secours

II. pratiquer un massage cardiaque

III. utiliser un **défibrillateur**

I. alerter les secours

Premier réflexe doit être d'alerter le Samu en appelant le 15 ou le 112. Il s'agit de signaler l'accident et de faire venir les secours au plus vite. Vous devrez indiquer au Samu :

- l'état de la victime
- les soins qui lui ont été prodigués
- la localisation exacte de la victime (adresse du lieu du malaise)

Si vous n'êtes pas seul, vous pouvez demander à une personne se trouvant autour de vous d'appeler.

Se souvenir des gestes qui sauvent !

II. pratiquer un massage cardiaque

En attendant que l'on vous apporte un défibrillateur (si vous êtes dans un lieu public) ou que les secours arrivent avec l'appareil (si vous êtes à domicile), effectuez un massage cardiaque à la victime. Il s'agit d'essayer de réactiver manuellement l'activité de son cœur et d'irriguer à nouveau le corps.
Ce massage cardiaque est à effectuer jusqu'à ce que les secours arrivent ou que vous puissiez utiliser un défibrillateur. La démarche à suivre est la suivante :

. s'assurer que la victime repose sur une surface dure
. se placer à genoux à côté de la victime
. poser ses mains l'une sur l'autre au milieu du thorax avec les bras bien tendus
. effectuer des séries de 30 compressions sur la cage thoracique de la victime au rythme de 100 par minute.

Il est nécessaire d'appuyer assez fort sur la cage thoracique et de laisser entre chaque compression le temps à la cage thoracique de se relâcher.

. alterner les 30 compressions par 2 insufflations par bouche à bouche.

Même si vous n'êtes pas sûr de la justesse de vos gestes, il vaut mieux agir et effectuer un massage cardiaque imprécis que de ne rien faire !

III. utiliser le défibrillateur

Il est accroché à disposition dans son coffret anti-gel au mur de la mairie à côté de la boîte à lettres. La démarche pour l'utiliser est "simple".

Dès l'allumage de l'appareil, vous serez guidé par une voix électronique qui vous indiquera les gestes à faire :
. placer les électrodes sur la peau nue de la victime : l'une sous l'aisselle gauche et l'autre sur la poitrine côté droit
. le défibrillateur fait ensuite le diagnostic de l'état cardiaque de la victime et délivre lui-même un choc électrique.

S'éloigner du corps lorsque l'appareil donne la décharge pour ne pas être en contact avec celui-ci
. après l'impulsion, l'appareil vérifiera si le cœur est reparti et indiquera la démarche à suivre jusqu'à l'arrivée des secours (une autre impulsion, la poursuite du massage, etc…).

Bienvenue aux nouveaux habitants 2018

Maison de la Forge
Melle Jennifer Courdavault et M. Nicolas Cidere

Maison du Puits
Melle Manon Guy-Rechimbeaud et M. Bryan Lefranc

Maison de la Cascade
Monsieur Yoann de Jesus

Lieu Môrat
Karell et Liesbeth Gaarenstroom

Le Paris-Nice à Apremont le 12 mars

La 77ème édition du Paris-Nice, épreuve préparatoire du Tour de France passera le 12 mars à Apremont.

Le grand départ a lieu à Saint Germain en Laye le dimanche 10 mars.

Puis direction le Centre-Val de Loire pour la deuxième année consécutive, avec une 3ème étape le 12 mars qui ira de Cepoy (Loiret) à Moulins (200 km) en passant par Belleville-sur-Loire, Herry, Beffes, Cuffy, Apremont-sur-Allier, Mornay-sur-Allier…..

L'arrivée est prévue le 17 à Nice.

AGENDA 2019

31 mars	Ouverture du Parc Floral
21 avril dimanche de Pâques	Chasse aux oeufs organisée par le Parc Floral
5-8-12 mai	Festival de musique organisé par les Muses du Val d'Allier
18 et 19 mai	Fête des plantes organisée par la Mairie d'Apremont
23 juin	Brocante organisée par la Mairie d'Apremont
20 octobre	Vin, saveurs et plantes d'automne organisé par la Mairie d'Apremont
14-15 décembre	Marché de Noël organisé par le Parc Floral

adresse mail :
mairiedapremont@wanadoo.fr
site internet :
http://www.mairieapremontsurallier.info

fil de l'eau N° 12
Mairie d'Apremont sur Allier, le bourg-18150
tél : 02 48 80 40 17
rédaction Nathalie de Bartillat - réalisation Monique Pereira